



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 septembre 2020
Français
Original : anglais

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, présenté en application du paragraphe 51 de la résolution [2502 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, passe en revue les principaux faits nouveaux survenus en République démocratique du Congo entre le 17 juin et le 18 septembre 2020. Il rend compte des progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) depuis mon rapport du 18 juin 2020 ([S/2020/554](#)), donne un aperçu de l'évolution de la situation politique, notamment les progrès réalisés dans le renforcement des institutions publiques et la mise en œuvre des principales réformes de gouvernance et de sécurité, et présente ce qu'a fait la Mission pour continuer d'adapter au mieux ses priorités, son dispositif et sa présence et de mettre en œuvre sa démarche globale de protection des civils. Il fournit également des informations sur la manière dont la Mission a ajusté sa présence dans le cadre d'un processus de retrait responsable, sur l'élaboration de la stratégie de transition conjointe avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo et sur l'application de mesures destinées à améliorer les résultats de la Mission.

II. Évolution de la situation politique

2. Pendant la période considérée, la dynamique politique en République démocratique du Congo a été marquée par des tensions persistantes entre les deux composantes de la coalition au pouvoir, Cap pour le Changement et le Front commun pour le Congo, par des discussions sur les nominations aux principaux organes judiciaires et électoraux, ainsi que par des appels au dialogue sur les réformes électorales lancés par certains acteurs de l'opposition et de la société civile.

3. Des députés à l'Assemblée nationale affiliés au Front commun pour le Congo ont tenté de présenter des projets de loi de réforme judiciaire mais se sont heurtés à une résistance de la part de Cap pour le Changement, de la coalition de l'opposition et d'organisations de la société civile, qui ont dit craindre que de tels projets de loi ne portent atteinte à l'indépendance du pouvoir judiciaire. Dans un contexte de tensions croissantes, le Vice-Premier Ministre et Ministre de la justice a démissionné le



11 juillet. Après une rencontre entre le Président Tshisekedi et son prédécesseur, Joseph Kabila, le 2 juillet, l'adhésion à la coalition a été publiquement réaffirmée.

4. Le 17 juillet, le Président Tshisekedi a procédé à des nominations au sein de plusieurs organes civils, militaires et judiciaires, dont celle de la première femme juge à la Cour constitutionnelle. Par la suite, le porte-parole du Premier Ministre a mis en doute la légalité de ces nominations, car les ordonnances avaient été contresignées par le Vice-Premier ministre et Ministre de l'intérieur et non par le Premier Ministre, qui était alors en mission officielle dans le pays. Le Front commun pour le Congo a affirmé que les ordonnances étaient inconstitutionnelles, car elles n'avaient pas été délivrées selon les procédures établies. La plupart des décisions ont néanmoins été appliquées, à l'exception de celles concernant les nouveaux juges nommés à la Cour constitutionnelle, lesquels prendront leurs fonctions lors de la prochaine session parlementaire, qui débutera le 15 septembre.

5. Des tensions sont également apparues lorsque l'Assemblée nationale a confirmé la nomination de Ronsard Malonda comme membre du bureau de la Commission électorale nationale indépendante et comme probable futur président de la Commission. Des organisations de la société civile, les plateformes Cap pour le Changement et Lamuka et certains groupes d'inspiration religieuse ont organisé des manifestations dans tout le pays. Le Président Tshisekedi a conseillé aux groupes sociopolitiques chargés de désigner les membres du bureau de la Commission d'harmoniser leurs points de vue et de rechercher un consensus, puis a déclaré qu'il ne signerait pas l'ordonnance portant nomination de Ronsard Malonda. Malgré les restrictions de déplacement liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les organisations de la société civile ont joué un rôle actif dans la vie politique en organisant plusieurs manifestations de grande envergure dans tout le pays, certaines contre les réformes judiciaires proposées et la nomination du nouveau président de la Commission électorale nationale indépendante, et d'autres en faveur des réformes électorales.

6. Le 28 juillet, le Président Tshisekedi a rencontré un groupe de 12 personnalités de tous horizons politiques qui plaidaient en faveur d'un consensus national sur les réformes électorales. Lors de la conférence de presse qui a suivi, le porte-parole du groupe, affilié à Lamuka, a déclaré que son initiative suivait l'avis du Président concernant la nécessité d'un consensus entre les acteurs politiques et qu'elle n'avait pas pour but de parvenir à de nouveaux accords de partage du pouvoir. Le groupe a ensuite rencontré le Premier Ministre, le président sortant de la Commission électorale nationale indépendante et les dirigeants de plusieurs organisations religieuses et organismes de la société civile. Les représentants du Front commun pour le Congo se sont montrés sceptiques à l'égard du processus et ont déclaré que les organes législatifs étaient l'enceinte la plus indiquée pour aborder les questions électorales.

7. La période considérée a également été marquée par la condamnation à 20 ans de réclusion et à 10 ans d'inéligibilité à des fonctions publiques de Vital Kamerhe, chef de cabinet du Président Tshisekedi et dirigeant du parti politique de l'Union pour la nation congolaise, qui a été reconnu coupable de détournement de fonds. Le procès en appel a débuté le 24 juillet et se poursuit. En particulier dans le Sud-Kivu, province natale de Vital Kamerhe, l'Union pour la nation congolaise et ses partisans ont continué de critiquer ce procès qu'ils ont décrit comme injuste et motivé par des considérations politiques. Certaines organisations de la société civile se sont toutefois félicitées de cette condamnation, la qualifiant de jalon dans la lutte contre la corruption, et ont demandé que des procédures judiciaires similaires soient lancées contre des membres du Gouvernement, anciens et actuels, qui étaient soupçonnés de corruption.

8. La situation socioéconomique est restée fragile en raison de l'inflation, qui était principalement causée par un affaiblissement du taux de change de la monnaie congolaise et par des chocs extérieurs liés à la pandémie de COVID-19. La Banque centrale du Congo prévoit une contraction de 2,4 % de l'économie du pays pour l'année en cours. À la réunion du Comité de conjoncture économique tenue le 18 août, le Premier Ministre a demandé au Vice-Premier Ministre et Ministre chargé du budget, au Ministre des finances et au Gouverneur de la Banque centrale du Congo d'adhérer au plan de trésorerie du Gouvernement, destiné à stabiliser l'économie nationale. À sa réunion du 9 septembre, le Comité a noté que la stabilité enregistrée dans le secteur économique en août était liée au pacte de stabilité macroéconomique et monétaire signé par le Gouvernement et la Banque centrale.

9. Le 15 juillet, poursuivant son action diplomatique au niveau régional, le Président Tshisekedi a rencontré le Président de la République du Congo, Denis Sassou Nguesso. Les deux dirigeants ont abordé la question du retour des réfugiés et la situation politique au Burundi à la suite de l'élection du nouveau Président, Évariste Ndayishimiye, et ont affirmé leur soutien à ce dernier. Ils se sont également félicités des progrès accomplis dans la réforme institutionnelle de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, dans le cadre de laquelle le Gouvernement de la République démocratique du Congo a nommé, le 18 août, Kapinga-Yvette Ngandu au poste de commissaire chargée du genre et du développement humain et social.

10. En ce qui concerne le différend frontalier entre la République démocratique du Congo et la Zambie, la Communauté de développement de l'Afrique australe a envoyé une mission technique dans la zone frontalière touchée, du 23 au 29 juillet, ce qui a permis d'adopter une approche échelonnée pour entamer la délimitation des frontières en septembre. Par ailleurs, la MONUSCO a continué de travailler en étroite coordination avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs afin d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

III. Conditions de sécurité

A. Province du Nord-Kivu

11. Les conditions de sécurité se sont détériorées dans le Nord-Kivu en raison des affrontements entre les groupes armés pour le contrôle du territoire et des ressources naturelles, qui ont continué de représenter une menace majeure pour les civils. La MONUSCO a recensé au moins 107 actes de violence attribués à des groupes armés, qui ont fait 67 morts (34 hommes, 23 femme et 10 enfants) et 73 blessés (40 hommes, 20 femmes et 13 enfants) parmi les civils dans l'ensemble de la province.

12. Dans le territoire de Walikale et ses environs, le 8 juillet, le chef de Nduma défense du Congo-Rénové (NDC-R), Guidon Shimiray Mwissa, a fait l'objet d'une tentative de destitution par son lieutenant, Gilbert Bwria, à la suite d'une scission interne survenue au sein du groupe. Une série d'affrontements entre les deux factions du NDC-R est ensuite survenue aux alentours de Pinga. Le 18 août, quelque 485 éléments du NDC-R partisans de Gilbert Bwria se sont rendus aux Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et leur ont remis environ 90 armes. Bien que cette scission ait affaibli le NDC-R, les conditions de sécurité ne se sont pas améliorées pour autant, car des groupes armés rivaux sont venus occuper les positions abandonnées par le NDC-R dans les territoires de Rutshuru et Masisi et dans le sud du territoire de Lubero.

13. Dans le territoire de Beni, des éléments présumés des Forces démocratiques alliées ont continué de lancer des attaques contre des civils, des positions des FARDC et la MONUSCO. Le 22 juin, un convoi de la MONUSCO qui empruntait la route reliant Beni à Kasindi a été la cible d'une attaque, qui a fait un mort et un blessé parmi les Casques bleus. Les combattants des Forces démocratiques alliées ont mené au moins 25 attaques contre des civils dans le nord, le nord-ouest et le sud-est du territoire de Beni ainsi que dans les territoires d'Irumu et de Mambasa, dans la province de l'Ituri ; ces attaques ont fait 73 morts parmi les civils, dont 11 femmes et trois enfants. Par ailleurs, les Forces démocratiques alliées ont exercé une pression accrue sur les FARDC, ce qui a donné lieu à au moins 21 affrontements qui ont fait une cinquantaine de morts et des dizaines de blessés parmi les soldats des FARDC. Elles ont multiplié leurs activités près de leurs bastions situés dans la jungle de Mayangose, à l'est de Beni, et dans le « triangle » situé au nord de Beni, d'où elles avaient été délogées par les FARDC. Cette situation est peut-être liée à une présence réduite des FARDC dans ces zones, du fait de difficultés logistiques croissantes à maintenir des bases opérationnelles avancées dans des régions reculées.

B. Provinces du Sud-Kivu et du Maniema

14. Les conditions de sécurité dans les hauts plateaux se sont considérablement détériorées et ont été marquées par des attaques de représailles menées par les milices contre des civils. Actif depuis janvier 2020, l'ancien colonel des FARDC, Michel Rukunda, alias Mekanika, a renforcé son contrôle sur les groupes armés Twigwaneho et a mené plusieurs attaques dans la région de Kamombo, tuant six civils et détruisant 15 écoles et sept centres de santé. De nombreux membres des communautés babembe, bafuliro et banyindu ont fui la région, ce qui a porté le nombre de personnes déplacées à 6 725 (1 122 hommes, 1 253 femmes et 4 350 enfants) à Bijombo, où la MONUSCO est déployée. À Mikenge, la Mission a continué d'assurer la protection de 2 037 personnes déplacées (328 hommes, 409 femmes et 1 300 enfants), dont la plupart étaient membres de la communauté banyamulenge. Les contingents de la MONUSCO sont intervenus à plusieurs reprises pour empêcher des attaques contre des camps de personnes déplacées.

15. À la fin juillet, une nouvelle recrudescence de la violence a été constatée dans les hauts plateaux après une attaque des Maï-Maï contre du bétail appartenant aux Banyamulenge, suivie d'une attaque de représailles menée par les Twigwaneho à Kipupu. Une mission de vérification conjointe du Gouvernement et de la MONUSCO envoyée à Kipupu le 29 juillet a permis de déterminer que 15 civils, dont le chef de la localité, avaient été tués au cours des affrontements.

16. Dans le nord du Sud-Kivu, du fait d'un vide sécuritaire provoqué par le redéploiement de certaines unités des FARDC vers d'autres zones de tension, les anciennes Forces démocratiques de libération du Rwanda/le Conseil national pour le renouveau et la démocratie ont commencé à recruter activement de nouveaux éléments, notamment parmi les jeunes du territoire de Kalehe. La situation humanitaire et les conditions de sécurité dans la zone frontalière entre le Maniema, le Sud-Kivu et le Tanganyika se sont également détériorées, alors que les FARDC poursuivaient leur redéploiement. Le territoire de Kabambare et, dans une moindre mesure, celui de Kasongo ont continué d'être touchés par les activités des Maï-Maï Malaika, qui ont causé le déplacement de plus de 1 500 familles. Par ailleurs, la MONUSCO a reçu des signalements d'incursions régulières dans le Maniema de combattants twa en provenance du Tanganyika.

C. Province de l'Ituri

17. Dans le territoire de Djugu, des groupes armés mal définis à majorité lendu, dont la Coopérative pour le développement du Congo, ont maintenu un niveau élevé de violence en perpétrant au moins 140 attaques. Le 8 juillet, des assaillants ont mené une attaque de grande ampleur contre le village de Bunzenzele, tuant 37 civils. Depuis la mi-juin, 11 membres des FARDC auraient également été tués lors d'opérations. Le 4 septembre, au moins 100 assaillants basés dans le territoire de Djugu sont arrivés à Bunia et se sont rendus à la prison centrale pour exiger la libération de membres de leur groupe qui y étaient détenus. À la suite de négociations avec les autorités locales, les forces de défense et de sécurité ont escorté le groupe à l'extérieur de la ville, après quoi un calme relatif s'est rétabli. Si les FARDC et la MONUSCO ont empêché plusieurs attaques grâce à l'efficacité du système d'alerte rapide, une vaste zone a été touchée par les violences, ce qui a posé de sérieuses difficultés en matière de protection des civils. Dans le territoire d'Irumu, le Front patriotique et intégrationniste du Congo, composé en majorité de membres de la communauté bira, a lancé des attaques contre des civils, tuant 22 personnes, dont deux femmes. Le nombre d'actes de violence perpétrés contre les civils a quelque peu diminué en août après la signature d'un engagement en faveur de la paix dans le territoire de Mahagi par 42 chefs traditionnels de la communauté lendu et l'adoption d'un plan d'action par 60 dirigeants locaux de la communauté alur. Cependant, des meurtres de civils, commis notamment sur les sites d'extraction aurifère, ont continué d'être signalés. Si les violences qui touchent le territoire de Djugu risquent encore de s'étendre au territoire de Mahagi, le renforcement de la présence des FARDC, ainsi que les activités de sensibilisation des populations locales menées par le Gouvernement provincial avec l'appui de la MONUSCO, ont permis de réduire le nombre d'attaques.

18. Les progrès continus dans la mise en œuvre de l'accord de paix entre le Gouvernement et la Force de résistance patriotique de l'Ituri ont permis d'améliorer les conditions de sécurité dans le sud du territoire d'Irumu. À terme, le processus aboutira à la démobilisation d'environ 1 100 combattants de la Force de résistance patriotique de l'Ituri et à leur réintégration dans leur communauté d'origine. Cependant, le processus de démobilisation n'a pas encore commencé en raison des difficultés liées à la COVID-19 et des désaccords persistants concernant la demande de libération des membres de Force de résistance patriotique de l'Ituri détenus en prison, ainsi qu'au sujet de l'amnistie de certains de ses dirigeants et de leur intégration aux FARDC.

D. Province du Tanganyika

19. Le conflit intercommunautaire entre les groupes ethniques bantou et twa dans le territoire de Nyunzu est resté préoccupant. Dans le territoire de Kalemie, les sites miniers de Bendera ont continué d'être la cible d'incursions de différentes milices, en particulier des Maï-Maï Yakutumba. D'autres groupes, tels que les Maï-Maï Apa Na Pale, Kabeke et Fimbo Na Fimbo, ont également mené des attaques, des pillages et des embuscades dans les villages situés autour des sites miniers artisanaux. À Bendera, les efforts déployés par la MONUSCO pour stabiliser la zone ont abouti à la reddition de 23 combattants des Maï-Maï Apa Na Pale.

E. Provinces du Kasai et du Kasai-Central

20. Les conditions de sécurité au Kasai et au Kasai-Central sont restées stables, bien que les conflits intercommunautaires localisés entre les Kuba et les Lulua dans le territoire de Mweka soient restés une source de préoccupation. Lors d'affrontements

dans les territoires de Demba et de Mweka, survenus le 17 juillet et le 4 août respectivement, 263 maisons ont été incendiées et 11 civils ont trouvé la mort. La MONUSCO a facilité le déploiement des contingents des FARDC et de la Police nationale congolaise dans la région pour rétablir la sécurité. Selon les estimations, 4 468 ressortissants de la République démocratique du Congo, dont 660 femmes et 308 enfants, ont été rapatriés par les autorités angolaises. Pendant ce temps, des affrontements intermittents entre les Forces armées angolaises et les FARDC ont été constatés le long de la frontière avec l'Angola. La MONUSCO a apporté un appui au Gouvernement provincial en facilitant le dialogue avec les autorités angolaises, en vue de dégager une solution pacifique. Le 16 septembre, l'Angola et la République démocratique du Congo ont signé un accord de coopération en matière de sécurité et d'ordre public dans la zone frontalière commune, ainsi qu'un accord sur la circulation des personnes et des biens. Les deux États ont décidé d'établir, en 2021, une commission conjointe permanente chargée des questions de défense et de sécurité.

IV. Situation en matière de droits humains

21. Au deuxième trimestre de 2020, 2 140 violations des droits humains et atteintes à ces droits ont été recensées dans le pays, soit une augmentation de 8 % par rapport au trimestre précédent. Des agents de l'État étaient responsables de 44 % de ces violations, les autres ayant été commises par des groupes armés actifs dans les provinces orientales touchées par le conflit, notamment ceux basés dans le territoire de Djugu.

22. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, 98 violations des droits humains liées à l'application des mesures de prévention ont été recensées, dont 71 ont été commises par des membres de la Police nationale congolaise. Il s'agissait notamment de l'arrestation arbitraire et de la détention illégale de 104 personnes, dont 15 femmes, et de l'exécution extrajudiciaire de neuf personnes, dont une femme et un enfant. Des mesures restrictives ont également été appliquées pour limiter l'exercice des libertés fondamentales ; ainsi, au moins 18 violations du droit à la liberté d'expression et de réunion ont été recensées, une limite de 20 personnes ayant été imposée pour les rassemblements au titre de l'état d'urgence. En réponse à cela, la MONUSCO a organisé des séances de renforcement des capacités à l'intention des agents des forces de l'ordre au sujet de la promotion et de la protection des droits humains dans le contexte de l'état d'urgence.

23. L'augmentation du nombre total de violations des droits humains recensées est également due au fait que des assaillants armés ont continué de mener des attaques contre les civils, principalement dans les territoires de Djugu, d'Irumu et de Mahagi, dans la province de l'Ituri, où au moins 323 civils ont été tués (dont 64 femmes et 87 enfants), 156 ont été blessés (dont 58 femmes et 33 enfants) et 127 autres ont été enlevés (dont 30 femmes et 18 enfants), et où 53 femmes et filles ont subi des violences sexuelles entre avril et juin 2020. Les violations des droits humains commises par les forces de sécurité nationales, qui ont donné lieu à l'exécution extrajudiciaire de 11 civils, dont cinq femmes et deux enfants, se sont également multipliées dans ces territoires. Si le nombre de violations des droits humains recensées a diminué de 13 % dans le Nord-Kivu, cette province reste celle où il est le plus élevé. Au deuxième trimestre 2020, le nombre de violations commises dans le Sud-Kivu et le Tanganyika a augmenté de 28 % et de 12 %, respectivement. La MONUSCO a poursuivi ses activités de sensibilisation au niveau provincial pour renforcer la protection des civils et le respect des droits humains, notamment en participant aux comités conjoints MONUSCO-FARDC en vue de s'attaquer au problème de l'impunité.

V. Situation humanitaire

24. Le 25 juin, le Ministre de la santé, Eteni Longondo, a annoncé la fin de la dixième flambée de maladie à virus Ebola dans l'est de la République démocratique du Congo, qui s'était déclarée le 1^{er} août 2018 dans le Nord-Kivu et s'était propagée dans l'Ituri et le Sud-Kivu. Plus de 3 400 personnes ont contracté la maladie et plus de 2 200 en sont décédées. Le 1^{er} juin, une onzième flambée d'Ebola s'est déclarée dans la province de l'Équateur. Au 13 septembre, 121 personnes avaient contracté la maladie, 48 en étaient décédées et 54 y avaient survécu. En raison de l'épidémie, les services sociaux de base, qui étaient déjà limités, ont subi une pression accrue et les populations touchées sont devenues encore plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants.

25. Avec l'aide de l'équipe de pays pour l'action humanitaire, le Gouvernement a élaboré un plan multisectoriel de lutte contre l'épidémie d'Ebola pour une période de trois mois et pour un montant de 40,6 millions de dollars, dont quelque 20 millions de dollars n'avaient toujours pas été provisionnés à la fin du mois d'août. Depuis lors, des donateurs se sont dits prêts à accroître leur financement du plan d'intervention, qui est actuellement en cours de révision. Ce plan vise à renforcer l'efficacité de la réponse sanitaire, à stopper la transmission de l'Ebola et de la COVID-19 dans la province de l'Équateur et à prévenir la propagation de ces maladies à d'autres provinces et aux pays voisins. Ayant tiré les leçons de la précédente flambée d'Ebola dans l'est du pays, les acteurs humanitaires ont adopté des stratégies pour prévenir les activités frauduleuses qui avaient affaibli la précédente intervention. Le Ministère de la santé et l'Organisation mondiale de la Santé collaborent avec d'autres partenaires pour parer aux risques accrus auxquels sont exposés les femmes et les enfants du fait de l'épidémie. Le manque de financements et l'absence d'accès décentralisé aux tests et aux traitements comptent parmi les principales difficultés qui entravent la riposte face à l'actuelle flambée d'Ebola.

26. Le 13 septembre, les autorités de la République démocratique du Congo ont fait état de 10 390 cas confirmés de COVID-19 dans 19 des 26 provinces du pays ; 264 personnes sont décédées et plus de 9 807 ont guéri. Malgré une diminution de la fréquence des nouveaux cas signalés, les conséquences socio-économiques de la COVID-19 pourraient considérablement aggraver la situation humanitaire et avoir des répercussions négatives sur la cohésion sociale et la résilience des populations, tout en augmentant l'inégalité, la pauvreté et le risque de violation des droits humains. Plusieurs ministères, organisations de la société civile et organismes des Nations Unies ont mené des campagnes de sensibilisation sur la violence de genre liée à la COVID-19 et ont appuyé des activités en faveur de l'autonomisation des femmes. Les organismes des Nations Unies se sont également prononcés en faveur de la prise en compte des réfugiés et des personnes déplacées dans le plan national de préparation et d'intervention face à la COVID-19.

27. Selon les estimations figurant dans la version révisée du Plan de réponse humanitaire pour la République démocratique du Congo, 25,6 millions de citoyens (7,5 millions de filles, 7,5 millions de garçons, 5,4 millions de femmes et 5,2 millions d'hommes) ont encore besoin d'aide en 2020. La communauté humanitaire estime qu'un montant de 2,07 milliards de dollars est nécessaire pour venir en aide à 9,2 millions de personnes (2,7 millions de filles, 2,7 millions de garçons, 1,9 million de femmes et 1,9 million d'hommes) ; au mois d'août, seuls 22 % de ce montant avaient été provisionnés.

VI. Protection des civils

A. Stratégies de la Mission et processus politiques

28. Ma représentante spéciale pour la République démocratique du Congo a rencontré à plusieurs reprises le Président Tshisekedi, ainsi qu'un certain nombre de dirigeants politiques nationaux et de représentants de la société civile, pour plaider en faveur d'une démarche politique à l'égard de la protection des civils et cerner les moyens de s'attaquer aux causes profondes du conflit.

29. En juillet, la direction de la Mission a approuvé des stratégies provinciales ciblées, axées sur l'Ituri, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le Tanganyika, le Kasai et le Kasai-Central, ainsi que sur des questions interprovinciales. Ces stratégies visent à traiter les causes profondes des conflits qui touchent l'est du pays, à aider l'État à étendre son autorité, à faire progresser la lutte contre l'impunité et à aider les autorités à réduire sensiblement la violence des groupes armés jusqu'à un niveau que le Gouvernement de la République démocratique du Congo puisse gérer de manière autonome.

30. Les activités conjointes d'évaluation de la menace et de planification menées par les composantes civiles, policières et militaires, ainsi qu'avec les organismes des Nations Unies et les forces de défense et de sécurité de la République démocratique du Congo, se sont poursuivies sur le terrain, aux niveaux interprovincial et national. La Mission a organisé cinq ateliers de renforcement des capacités sur la protection des civils, auxquels ont participé 114 personnes, dans le but d'accroître les capacités d'analyse des menaces, d'élaborer des plans de protection des populations et d'améliorer la coordination avec les autorités locales et les forces de sécurité. Par exemple, à l'atelier organisé à Kalemie, les participants ont élaboré un plan d'action annuel en vue du transfert progressif des outils relatifs à la protection des civils vers la division de la protection civile du Ministère provincial de l'intérieur, en partenariat étroit avec les organisations de la société civile.

31. Conformément aux principes de l'Action pour le maintien de la paix, dont l'objectif est de promouvoir des solutions politiques prises en main par le pays, la MONUSCO a aidé les autorités provinciales de l'Ituri à organiser une série de consultations qui ont abouti à la signature d'un engagement en faveur de la paix dans le territoire de Mahagi par 42 chefs et dirigeants traditionnels, dont huit femmes de la communauté lendu, et à l'adoption d'un plan d'action par 60 dirigeants locaux, dont neuf femmes de la communauté alur. Lors de consultations menées en juillet, les chefs traditionnels des cinq communautés du territoire de Djugu (Hema, Lendu, Ndo Okebo, Nyali et Mambisa) ont convenu de lancer un processus de dialogue et d'œuvrer afin de désengager les populations des groupes armés.

32. La Mission s'est également efforcée de définir des solutions prises en main au niveau local avec les autorités et les dirigeants communautaires pendant la période de transhumance. Après les consultations avec les populations locales tenues en mai et en novembre 2019, elle a facilité un dialogue structuré à Minova, du 24 au 26 juin, au cours duquel 119 participants ont élaboré un plan d'action pour promouvoir, d'une part, une paix durable dans le territoire de Kalehe (Sud-Kivu), et d'autre part, la création d'un comité local chargé de suivre les conflits fonciers et communautaires, les activités des groupes armés et les questions de gouvernance.

B. Interventions sur le terrain

33. Dans la province de l'Ituri, en réponse aux actes de violence perpétrés par des milices, la MONUSCO a consolidé la présence de sa force pour améliorer la collecte de renseignements et protéger les civils en assurant le contrôle de la zone. Elle a également continué d'aider les FARDC en leur communiquant des renseignements, en procédant à des évacuations sanitaires et en leur fournissant une assistance logistique, ainsi qu'en dispensant une formation sur les droits humains et le droit international humanitaire aux membres de leurs contingents.

34. Dans le Nord-Kivu, la Mission a renforcé la présence de sa force dans le territoire de Beni pour répondre aux problèmes de sécurité liés aux activités des Forces démocratiques alliées. La zone opérationnelle de la brigade d'intervention de la force a été étendue de manière à couvrir une partie du sud du territoire d'Irumu, dans la province de l'Ituri, où les Forces démocratiques alliées poursuivaient leurs activités. Une base opérationnelle temporaire a été mise en place dans la région de Halungupa et Mutwanga pour faciliter la reconstruction d'un pont sur la rivière Hululu et pour éloigner les groupes armés. Une deuxième base opérationnelle temporaire a été installée le long de l'axe reliant Mavivi à Oicha, afin de renforcer la sécurité le long de la route nationale n° 4. En outre, la Mission a continué d'œuvrer pour améliorer la coordination avec les FARDC, en multipliant les patrouilles communes et en aidant les FARDC à contrer plusieurs attaques des Forces démocratiques alliées. Par ailleurs, elle a aidé les FARDC en leur communiquant des renseignements basés sur des images des camps des Forces démocratiques alliées recueillies à l'aide de systèmes de drone aérien, ce qui a contribué au démantèlement d'au moins deux bastions de ce groupe. Dans le même temps, les FARDC ont continué d'avoir des difficultés à maintenir une présence durable dans les camps situés dans la jungle qu'elles avaient pris aux Forces démocratiques alliées. La MONUSCO a participé aux travaux de réfection de quatre routes dans le territoire de Beni afin de faciliter l'accès des patrouilles, les mouvements des FARDC, les déplacements de civils et le commerce.

35. Dans les territoires de Masisi, Rutshuru et Lubero (Nord-Kivu), la MONUSCO a procédé à 14 déploiements d'unités de combat pour protéger les civils, y compris les personnes déplacées, au vu de la hausse des activités des groupes armés à la suite d'affrontements entre NDC-R et les groupes Maï-Maï. Elle a effectué des patrouilles aériennes et terrestres supplémentaires pour élargir le périmètre de sécurité et perturber les mouvements des groupes armés. Elle a suivi de près la scission de NDC-R en deux factions et ses répercussions sur les conditions de sécurité, en particulier dans le territoire de Walikale, qui est en passe de devenir la prochaine zone de conflit. Elle a déployé des unités de combat à Pinga et à Lukweti et effectué des missions d'évaluation de la protection, ce qui a encouragé les FARDC à accroître leur présence dans la région.

36. Dans la région des hauts plateaux du Sud-Kivu, la MONUSCO, en coordination avec les FARDC, a continué d'assurer la protection physique de plus de 5 000 personnes déplacées installées près de ses bases, à Bijombo et à Mikenge. Les Casques bleus ont notamment effectué des patrouilles de jour et de nuit et garanti la sécurité les routes d'accès aux marchés locaux et aux fermes pour les personnes déplacées. En l'absence d'intervenants humanitaires, la Mission a également fourni une assistance de base à ces personnes, y compris en leur livrant de la nourriture.

37. Dans le territoire de Shabunda (Sud-Kivu), la MONUSCO a déployé une unité de combat à Byangama pour assurer la sécurité de la zone et a dirigé une mission de l'Équipe mixte de protection de la population civile, à laquelle ont participé des membres de la Fondation Panzi et des fonctionnaires du Gouvernement provincial, et

qui a permis de recenser les violations des droits humains commises par les factions des Mai-Mai Raia Mutomboki près du site minier de Tchankindo. L'équipe médicale de la Fondation Panzi a fourni une assistance médicale et psychosociale à 148 civils (139 femmes et neuf hommes), dont 48 personnes ayant subi des violences sexuelles. En outre, le Ministre provincial de l'intérieur a rédigé un rapport exhaustif sur les difficultés dans la région, qu'il a soumis au Gouverneur du Sud-Kivu.

38. Dans la province du Tanganyika, la MONUSCO a maintenu son dispositif opérationnel, ce qui a permis d'obtenir la reddition de 65 membres de la milice twa et de récupérer 45 armes. Les membres de la mission d'évaluation qui se sont rendus dans le territoire de Nyunzu en compagnie du Coordonnateur adjoint de l'action humanitaire ont constaté la vulnérabilité des populations résidant en dehors du centre de ce territoire. Face à ce conflit chronique, les autorités prévoient d'organiser une conférence en septembre afin de favoriser la paix entre les deux communautés. En outre, il est prévu de lancer des initiatives politiques, juridiques, foncières et culturelles, notamment la création du Fonds national d'appui au développement des peuples autochtones pygmées, et de proposer une loi protégeant et promouvant les peuples autochtones et garantissant leur accès équitable aux postes dans l'administration publique. Dans la province du Maniema, la MONUSCO a déployé une unité de combat à Lubichako pour assurer la sécurité des équipes d'enquête mixtes qui avaient été constituées avec la Fondation Panzi en vue de recenser les violences sexuelles liées aux conflits.

39. Au Kasaï-Central, la MONUSCO, en collaboration avec les autorités provinciales, les organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, a organisé un atelier de renforcement des capacités en matière de règlement des conflits à l'intention de 60 membres de plateformes intercommunautaires locales, dont 15 femmes. Cette activité a fait suite aux dialogues structurés qui s'étaient tenus en mai et juin et qui avaient permis de créer six nouvelles plateformes de règlement des conflits. Dans la perspective de son départ des provinces du Kasaï et du Kasaï-Central, la MONUSCO a également établi cinq nouveaux comités de protection locaux autour de Kananga pour lutter contre l'insécurité croissante.

VII. Stabilisation et renforcement des institutions de l'État

A. Stabilisation et causes profondes des conflits

40. Dans le cadre du processus de démobilisation de la Force de résistance patriotique de l'Ituri, le comité de contrôle du Plan de stabilisation et de reconstruction de l'Est de la République démocratique du Congo a proposé des mesures au niveau ministériel, qui concernent la proposition de loi d'amnistie, l'intégration d'officiers dans l'armée et les moyens financiers nécessaires au maintien du précantonnement et de la réintégration communautaire, ainsi que la création d'une commission nationale de justice transitionnelle et d'un fonds de compensation pour les victimes de crimes graves.

41. Le Fonds de cohérence pour la stabilisation est resté un instrument majeur, que la MONUSCO a utilisé pour traiter les causes profondes des conflits, dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation et en partenariat avec le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations de la société civile. Il a permis, en partenariat avec des organisations non gouvernementales internationales, de lancer deux nouveaux projets à Djugu, qui doivent contribuer à rendre la gouvernance encore plus efficiente et à consolider la confiance dans l'autorité de l'État, ainsi que la cohésion sociale entre communautés.

B. Réforme du secteur de la sécurité et du système de justice

42. La MONUSCO a continué de fournir ses bons offices en vue d'appuyer les efforts déployés par les autorités nationales pour lutter contre l'impunité et traiter les affaires de crimes de guerre et d'autres violations graves des droits humains. Le 19 août, la Cour militaire opérationnelle du Nord-Kivu a achevé les audiences dans le procès de Ntabo Ntaberi Sheka, ancien dirigeant de Nduma défense du Congo, de Nzitonda Séraphin, chef des Forces démocratiques de libération du Rwanda, et de deux autres accusés jugés pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et d'autres crimes perpétrés à Walikale entre 2007 et 2017. Le 8 juin, la Cour a également commencé d'examiner à titre de priorité l'affaire Miriki, dans laquelle 20 membres supposés de Maï-Maï Mazembe/Union des patriotes pour la défense des innocents et des Forces démocratiques de libération du Rwanda /Forces combattantes abacunguzi sont accusés de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de participation au mouvement insurrectionnel qui a sévi à Walikale et à Lubero en 2015 et 2016. Du 15 au 19 juin se sont déroulées les procédures orales dans l'affaire de l'attaque contre le bureau de la MONUSCO à Boikene et le bureau du maire de Beni, commise en novembre 2019, et à laquelle auraient participé 18 membres de la Police nationale congolaise. Le 13 juillet, un membre de la Police nationale congolaise a été condamné à la réclusion à perpétuité pour le meurtre d'un membre de l'organisation de la société civile Lutte pour le changement, tué par balles lors d'une manifestation à Beni. La MONUSCO a fourni un soutien logistique et technique aux autorités judiciaires dans le traitement de cette affaire.

43. En ce qui concerne les actes de violence commis à Djugu, Mahagi et Irumu depuis juin 2019, deux membres des FARDC ont été condamnés pour crimes de guerre à 10 années d'emprisonnement et au dédommagement des victimes ; dans le même temps, 15 assaillants basés à Djugu ont été condamnés à 20 années d'emprisonnement pour leur participation à un mouvement insurrectionnel. Sept affaires semblables impliquant 50 prévenus sont en cours d'instruction devant le Tribunal militaire de garnison de Bunia, la MONUSCO apportant sa contribution sur les plans technique et financier. À Tshikapa, le tribunal militaire a confirmé la condamnation à mort et à des peines d'emprisonnement de longue durée de cinq membres des FARDC reconnus coupables de meurtre. Il convient toutefois de noter que, en dépit de ces condamnations, le moratoire sur la peine de mort reste en vigueur. Dans le Sud-Kivu, 137 victimes et témoins, dont 132 femmes, ont été auditionnés dans l'affaire Lubichako au sujet de viols et d'autres atrocités qui auraient été commis par une milice Twa et des éléments Maï-Maï Mayele. Une enquête sur ces actes a été conduite à Fizi et à Kabambare avec l'appui de la MONUSCO.

44. La MONUSCO a continué de suivre une démarche intégrée concernant la réforme du secteur de la sécurité, en usant de ses bons offices pour aider les autorités nationales à remédier aux facteurs de conflit et à procéder à une transformation institutionnelle à long terme. Les efforts ont consisté prioritairement à définir un terrain propice au futur déploiement de bons offices, à la suite du remaniement opéré le 17 juillet à la direction des FARDC, et à renforcer la coopération entre les composantes compétentes de la Mission, l'objectif étant de fournir une aide consultative plus cohérente et intégrée aux institutions chargées de la sécurité. Compte tenu des restrictions relatives à la COVID-19, les activités de renforcement des capacités et de la confiance sont demeurées suspendues. Toutefois, le dialogue à distance avec les FARDC s'est poursuivi en vue de maintenir l'élan en faveur des réformes.

45. La composante Police de la MONUSCO a continué d'entretenir des relations avec la police nationale congolaise, les réunions mensuelles de coordination internationale ayant été temporairement suspendues en raison de la pandémie. Elle a

coopéré à titre prioritaire avec le Comité de contrôle des réformes de la police aux fins de la mise en œuvre d'un plan d'action quinquennal visant à plus de transparence, de professionnalisme et de responsabilité. En collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé, le Ministère de la santé, les forces de sécurité et les autorités judiciaires, la composante a également continué d'aider à la recherche et à la géolocalisation des cas de COVID-19. La Mission a également prodigué des conseils techniques et appuyé la mise en place des mesures restrictives face à la COVID-19, dans le respect des droits de l'homme et conformément aux normes internationales relatives aux activités de police.

46. La situation carcérale est demeurée difficile, le nombre de détenus excédant la capacité des établissements pénitentiaires d'environ 235 pour cent. Durant le deuxième trimestre de l'année, au moins 27 personnes, dont une femme, sont mortes en détention de diverses causes, dont la faim, le manque d'assistance médicale adéquate et la violence entre détenus ou contre eux.. D'autre part, plus de 105 détenus se sont évadés de leur centre d'incarcération. Ces deux chiffres accusent une baisse par rapport à ceux enregistrés au trimestre précédent. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la MONUSCO a continué de contrôler la situation dans les centres pénitentiaires, y compris dans les postes de police et les cellules de détention, plaidant en faveur de mesures visant à réduire la surpopulation carcérale, ce qui a conduit à la libération de 3 214 détenus par les autorités judiciaires. La Mission a continué d'assurer le suivi des recommandations adoptées dans le cadre de l'atelier conjoint de haut niveau consacré à la sensibilisation au traitement des enfants et des femmes détenus en période de conflit, et elle s'est employée à appuyer sur les plans technique et logistique l'élaboration et l'adoption de nouvelles lois pénitentiaires.

C. Désarmement, démobilisation et réintégration

47. Dans le cadre de l'action de coopération qu'elle mène à tous les niveaux, y compris avec les autorités locales et les dirigeants des FARDC dans les provinces, la MONUSCO a continué de donner la priorité à l'aide dispensée en vue de la création d'un cadre national pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration communautaire. Plus précisément, la Mission a aidé les autorités de la province de l'Ituri et la commission interprovinciale ad hoc pour le Nord-Kivu et le Sud-Kivu à élaborer des feuilles de route, qui ont été soumises au Gouvernement national pour examen. Le 31 août, lors d'une réunion extraordinaire sur la paix et le développement dans l'est de la République démocratique du Congo, à laquelle ont assisté ma représentante spéciale et les Gouverneurs du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri, le Président Tshisekedi a souligné qu'il fallait mettre fin à la pratique consistant à intégrer des éléments de groupes armés dans les forces armées nationales et à leur accorder l'amnistie.

48. Dans l'Ituri, à la suite de liens établis avec une délégation composée d'anciens dirigeants de groupes armés et constituée par le Président Tshisekedi, deux groupes d'assaillants basés à Djugu ont annoncé qu'ils avaient l'intention de cesser le combat et de désarmer. Dans le Nord-Kivu, la Mission a saisi les occasions offertes à la fois par la scission au sein de NDC-R et par la lutte entre deux factions rivales Maï-Maï Mazembe pour faciliter le désarmement de 137 combattants (tous des hommes) et la récupération de 84 armes. Au Tanganyika, 62 Maï-Maï Apa Na Pale et combattants affiliés (tous des hommes) se sont rendus et ont remis 52 armes à la suite d'une action spéciale de sensibilisation menée dans le territoire de Kalemie.

49. Dans le Nord-Kivu, grâce aux efforts déployés par la Mission, le commandant de l'opération Sukola II menée par les FARDC s'est déclaré intéressé par une coopération avec la MONUSCO dans le domaine du désarmement, de la

démobilisation et de la réintégration, notamment l'organisation d'activités conjointes de gestion des armes et des munitions à des fins d'amélioration de la transparence. Dans le Sud-Kivu, tirant parti du désarmement de 120 Maï-Maï Maheshe (dont 14 femmes) en mai, la Mission s'est entretenue avec le Gouverneur de la province sur le développement de l'action menée par les autorités pour désarmer, démobiliser et réintégrer.

50. Au total, 213 ex-combattants de la République démocratique du Congo (tous des hommes) ont été démobilisés par la MONUSCO et 74 enfants (62 garçons et 12 filles) ont été séparés de groupes armés pour être confiés à des partenaires chargés de la protection de l'enfance puis remis à leurs familles. Six ex-combattants rwandais et sept personnes de leur entourage (un homme et six femmes) ont été également démobilisés mais, tout comme les 36 ex-combattants étrangers et membres de leurs familles (24 hommes et 12 femmes) qui avaient déjà rejoint les centres de transit destinés à accueillir les personnes engagées dans un processus de désarmement, démobilisation et réintégration, ils n'ont pu être rapatriés en raison des restrictions aux déplacements résultant de la COVID-19.

51. Bien que la MONUSCO ait dû suspendre bon nombre de ses activités de lutte contre la violence locale en raison de la pandémie de COVID-19, elle a adapté ses projets dans ce domaine de sorte à contribuer aux mesures sanitaires nationales. Ainsi, à Kananga, plusieurs séances de sensibilisation ont été organisées en divers lieux, avec l'appui des autorités locales, de femmes et de représentants de la jeunesse. La Mission a tiré parti de ces occasions pour expliquer et promouvoir l'application des mesures préventives prises face à la COVID-19.

VIII. Les femmes et la paix et la sécurité

52. La MONUSCO a continué de progresser dans la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, grâce à une collaboration ciblée avec les autorités nationales, provinciales et locales, et la promotion d'une représentation et d'une participation accrues des femmes, notamment dans la prise de décisions liées à la COVID-19. À Kinshasa, la Mission a mené des activités de sensibilisation à l'impact socioéconomique de la pandémie sur les femmes, auxquelles ont participé 280 personnes et elle a également organisé des débats sur la prise en compte des questions de genre dans l'action qui était menée par les FARDC et la Police nationale congolaise pour lutter contre la pandémie, auxquels quelque 800 personnes ont assisté. En collaboration avec le Ministère du genre, de la famille et de l'enfance, elle a en outre organisé une séance de travail en vue de valider un document stratégique sur les actions prioritaires à mener pour mieux intégrer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les initiatives de lutte contre la pandémie de COVID-19.

53. Les campagnes à l'intention du public et le soutien technique aux organisations de la société civile sont restés des outils utiles pour promouvoir la participation active des femmes au règlement des conflits. La Mission a conduit 13 séances de renforcement des capacités en association avec des médiatrices, des femmes en situation de handicap et des représentants de structures locales œuvrant à la prévention des conflits. Aux environs de Boga, dans la province de l'Ituri, un mécanisme d'alerte précoce a été créé pour améliorer le signalement rapide des violations des droits humains et mieux orienter le déploiement des forces de sécurité visant à protéger les populations à risque, notamment dans le cadre de patrouilles.

IX. Protection de l'enfance et violences sexuelles en période de conflit

54. La MONUSCO a confirmé 242 cas de violations graves commises contre des enfants dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Tanganyika, du Kasaï et du Kasaï-Central. Vingt-trois enfants au total (20 garçons et 3 filles) auraient été tués ou mutilés ; 15 d'entre eux auraient été tués dans le territoire de Djugu et dans celui de Mahagi par des assaillants basés à Djugu. Neuf filles ont été violées ou soumises à d'autres formes de violence sexuelle dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. La Mission a recensé 185 enfants (151 garçons et 34 filles) qui se sont échappés des mains de groupes armés, dans la plupart des cas Maï-Maï Mazembe ou NDC-R, ou qui en ont été séparés. Sept enfants ont été enlevés et nouvellement recrutés par des groupes armés à travers le pays. Lors des heurts qui ont opposé des éléments de la Coalition des démocrates congolais et les FARDC, un hôpital a été endommagé et pillé par des soldats des FARDC dans la province de l'Ituri.

55. Les chefs d'un groupe armé actif dans le Tanganyika, Apa Na Pale-Bilenge, et d'un autre qui sévit dans le Nord-Kivu, Nyatura Jean Marie, ont signé des déclarations unilatérales en vue de prévenir et faire cesser le recrutement d'enfants et les autres violations graves des droits de l'enfant. Grâce à ces deux accords, sept enfants ont été volontairement libérés par Apa Na Pale-Bilenge et 31 autres par Nyatura Jean Marie. Au mois d'août 2020, 33 groupes armés au total avaient signé des engagements concernant la remise en liberté volontaire de 2 007 enfants.

56. Au moins 274 personnes (182 femmes, deux hommes et 90 enfants) ont subi des violences sexuelles dans des zones de conflit durant le deuxième trimestre de 2020, ce qui représente une baisse notable par rapport aux 321 victimes recensées lors du trimestre précédent. Cette baisse est notamment due aux activités de sensibilisation que la MONUSCO a continué de mener. Comme pour les autres violations des droits humains, le Nord-Kivu a été la province la plus touchée (66 victimes), suivie par l'Ituri (61 victimes) et le Sud-Kivu (48 victimes).

57. Près de 70 % de toutes les victimes de violences sexuelles liées aux conflits qui ont été recensées (191 au total, dont deux hommes, 134 femmes et 55 enfants) ont été agressées par des combattants de divers groupes armés et milices. Parmi ces groupes, les assaillants basés dans le territoire de Djugu ont commis le plus grand nombre de ces crimes (53 victimes), suivis par les membres de la milice Twa (33 victimes) et les combattants de NDC-R et de Maï-Maï Raïa Mutomboki (27 victimes pour chaque groupe). Quant aux violations qui représentent les 30 % restants, elles ont été commises par des agents de l'État (83 victimes, dont 48 femmes et 35 enfants), en majorité des soldats des FARDC (62 victimes) et des membres de la Police nationale congolaise (17 victimes). La plupart des actes de violence sexuelle impliquant des agents de l'État ont été commis dans le Haut-Katanga (29 victimes), le Nord-Kivu (19 victimes) et le Kasaï-Central (13 victimes).

X. Stratégie de retrait

58. Des progrès ont été accomplis dans l'élaboration d'une stratégie commune de transition, qui doit permettre le transfert progressif des tâches accomplies par la MONUSCO aux autorités de la République démocratique du Congo, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux autres parties prenantes, ainsi que la poursuite d'une réduction des effectifs déployés et de la zone d'opérations de la Mission. Après les retards imputables à la crise liée à la COVID-19 et au confinement prolongé de plusieurs villes, ma représentante spéciale a continué de dialoguer sur cette question avec le Président Tshisekedi et d'autres hauts responsables du Gouvernement. Durant

la séance du Conseil des ministres du 17 juillet, le Président a donné des informations sur la démarche générale appelée à présider au retrait et à la cessation complète d'activité de la MONUSCO, qui reposerait sur les critères de progressivité et de différenciation géographique, conformément aux dispositions de la résolution [2502 \(2019\)](#). Il a demandé au Gouvernement de participer pleinement au processus conjoint. Par la suite, le 31 août, ma représentante spéciale, le Président, le Premier Ministre, les principaux ministres et les gouverneurs de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu se sont réunis pour faire progresser les pourparlers dans les principaux domaines concernés, notamment le désarmement, la démobilisation et la réintégration au niveau local. En parallèle, comme je l'avais expliqué dans mon précédent rapport, la MONUSCO a arrêté les stratégies provinciales applicables à ses zones de déploiement, dans lesquelles elle a proposé des domaines où le dialogue devait s'engager en priorité, tels que l'état de droit, les droits humains et le retour en toute sécurité des personnes déplacées, pour faciliter, à terme, le transfert des responsabilités et le retrait de la Mission.

59. Dans les provinces du Kasaï et du Kasaï-Central, où la MONUSCO a déjà réduit sa présence, la Mission, les organismes des Nations Unies et les partenaires concernés ont défini des moyens d'accroître leur coopération afin d'harmoniser les priorités nationales de réduction des vulnérabilités fixées par le Gouvernement avec les mesures de consolidation de la paix proposées par la Mission et le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Cette coopération passe notamment par la réalisation de projets du Fonds pour la consolidation de la paix, qui visent à renforcer la cohésion sociale et la confiance entre la population et les autorités grâce à l'action de la police de proximité, au dialogue et à la revitalisation socioéconomique dans les deux provinces, ainsi que par la mise en œuvre d'initiatives qui ont pour but de dégager des solutions durables en vue d'une cohabitation pacifique des communautés bantoue et twa dans la province du Tanganyika. En outre, un engagement collectif relevant d'une approche basée sur les interactions entre les secteurs du maintien de la paix, de l'aide humanitaire et du développement a été pris en faveur de résultats fixés d'un commun accord en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition, le manque d'accès aux services de base, les déplacements de population et la violence fondée sur le genre. Cet engagement contribuera à réduire les besoins humanitaires, à faire progresser la consolidation de la stabilisation et de la paix et à ouvrir la voie du développement durable.

XI. Efficacité de la Mission

A. Performance de la Mission

1. Évaluation de la performance de la force et de la composante Police

60. Conformément aux engagements pris au titre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, la MONUSCO s'est employée à atteindre un haut niveau de performance en matière de maintien de la paix, tout en prenant les mesures requises pour renforcer la protection fournie par la force. Les inspections des unités militaires ont été suspendues en raison de la pandémie de COVID-19 et n'ont pu reprendre avant le 14 septembre. Malgré cette interruption, la composante Police de la Mission a toutefois été en mesure de maintenir les évaluations de la performance, cinq unités de police constituées sur six ayant obtenu l'appréciation « satisfaisant ». La sixième unité a été exclue de l'évaluation car mise en quarantaine du fait de la contamination de plusieurs de ses membres par la COVID-19. Le problème lié au matériel appartenant aux contingents continue de nuire à la performance des unités ; le remplacement rapide du matériel par les pays fournisseurs de personnel de police permettrait d'améliorer cette performance. Par ailleurs, la Mission a continué

d'encourager les pays fournisseurs de personnel de police à augmenter la proportion des femmes dans les unités de police constituées, laquelle s'élève actuellement à 12,8 %.

61. La composante Police a également évalué la performance des policiers hors unités constituées, dont 29,4 % sont des femmes ; la note moyenne obtenue atteint 81,81 %, contre 76,65 % lors du trimestre précédent. Afin d'améliorer encore ces résultats, la composante Police a organisé des sessions de formation, portant notamment sur la violence sexuelle et fondée sur le genre, les droits et la protection de l'enfance et le commandement et le contrôle, auxquelles ont participé 970 policiers hors unités constituées, dont 242 femmes ; 115 autres policiers hors unités constitués, dont 30 femmes, seront formés d'ici la fin du mois de septembre.

2. Progrès dans la mise en œuvre du système complet d'évaluation de la performance

62. La Mission a continué de progresser dans la mise en œuvre du système complet d'évaluation de la performance en établissant la version finale de son cadre de résultats, qui comprend les principales réalisations attendues et une présentation des produits mis en conformité avec le concept de la mission et les stratégies provinciales orientant la mise en œuvre de son mandat. Le cadre sert de référence pour les indicateurs appelés à figurer dans la stratégie commune de transition demandée par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2502 \(2019\)](#). Dans le contexte de la COVID-19, le système a également fourni à la Mission un dispositif de contrôle et d'évaluation des mesures d'atténuation, qui permet la continuité des opérations.

3. Incidence de la pandémie de COVID-19 sur l'exécution du mandat

63. Après avoir suspendu les relèves, les rapatriements et les déploiements d'agent(e)s en tenue, la MONUSCO a rétabli la relève à la mi-juillet en mettant en place des mesures d'atténuation, dont une quatorzaine obligatoire pour toutes les unités et le personnel entrants. Jusqu'à la fin août, 16 relèves ont été effectuées en tout, mais au moins trois d'entre elles ont été retardées en raison de cas de contamination par la COVID-19, qui ont été détectés durant la période de quarantaine préalable au déploiement. Huit relèves sont prévues en septembre. La suspension des relèves durant plusieurs mois aura des effets sur les processus de constitution des nouvelles forces, y compris de police, prescrits par la résolution [2502 \(2019\)](#), et sur la mise en œuvre de certaines des recommandations que le général de corps d'armée Carlos Alberto dos Santos Cruz a formulées dans son rapport, notamment le déploiement de nouvelles capacités.

64. Seuls les vols spéciaux affrétés par l'ONU à des fins de protection des civils, le transport impératif de marchandises et d'autres opérations essentielles ont été assurés en raison des restrictions à la circulation toujours en vigueur dans le pays et à l'étranger en raison de la COVID-19. Sont notamment concernés les vols spéciaux assurés par la MONUSCO, qui relie Goma à Kinshasa, puis à Addis-Abeba.

65. Afin d'assurer la sécurité du personnel des Nations Unies, les moyens médicaux et requis par la quarantaine ont été accrus, selon que de besoin, dans tous les lieux d'affectation. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont notamment mis en place ou recensé 122 lits d'isolement dans 10 lieux. Au 14 septembre, 110 membres du personnel de la Mission avaient contracté la COVID-19, 90 en avaient guéri et cinq en étaient décédés.

B. Fautes graves, dont les actes relevant de l'exploitation et des atteintes sexuelles

66. Entre le 1^{er} mai et le 31 août 2020, cinq allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des militaires, un officier de police et un membre du personnel civil ont été enregistrées. Ces allégations doivent faire l'objet d'une enquête par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police concernés ou le Bureau des services de contrôle interne. Cinq allégations concernant d'autres types de manquement grave ont été également enregistrées, une enquête étant en cours à leur sujet.

67. La MONUSCO a continué de prendre de strictes mesures de prévention des manquements, notamment en dispensant des formations, en procédant à l'évaluation des risques et en faisant respecter le couvre-feu et l'interdiction d'accès à certaines zones. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les activités locales de sensibilisation à la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies se sont poursuivies, pour l'essentiel dans le cadre d'émissions radio et par SMS.

XII. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

68. La sûreté et la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies demeurent une priorité, conformément aux engagements pris au titre de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Au total, 76 atteintes à la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies ont été enregistrées : 11 étaient liées à un conflit armé, 36 à la criminalité, 22 à des troubles civils et sept à d'autres dangers. Neuf membres du personnel recruté sur le plan international (huit hommes et une femme) et 21 membres du personnel recruté sur le plan national (20 hommes et une femme) ont été concernés par ces atteintes. Le nombre total est en baisse par rapport à la période couverte par le précédent rapport, où il était de 87. Toutes les affaires ont été renvoyées devant les autorités judiciaires et la MONUSCO apporte son concours aux enquêtes et procédures de jugement afférentes. Le traitement de ces affaires a été retardé en raison de l'arrêt provisoire de l'activité judiciaire lié à la pandémie de COVID-19. Dans les cas impliquant du personnel militaire, il est difficile de statuer en raison du rapatriement des victimes et des témoins.

XIII. Observations

69. J'accueille avec satisfaction le fait que le Président Tshisekedi et ses partenaires de la coalition gouvernementale se sont engagés à surmonter leurs différences dans le cadre de la Constitution de la République démocratique du Congo. Je trouve encourageant que le Président se montre déterminé à entrer en contact avec toutes les parties prenantes nationales pour s'efforcer de dégager un consensus sur la réforme électorale. Par ailleurs, je suis préoccupé par l'attitude de plus en plus partisane de certains acteurs politiques qui envisagent déjà les élections de 2023, ce qui alimente les tensions au sein de la coalition gouvernementale et risque d'affaiblir la dynamique favorable aux réformes dans les principales institutions de l'État. Il est vital que l'ensemble des parties prenantes résistent à la tentation de mettre en avant des intérêts étroitement partisans car une telle attitude pourrait conduire à l'annulation des multiples gains acquis depuis les élections de 2018. J'appelle toutes les parties nationales concernées, d'un bout à l'autre du spectre politique et dans la société civile, à œuvrer ensemble pour continuer de poser les fondations de la paix, de la stabilité et du développement durable.

70. Alors que la majeure partie de la République démocratique du Congo n'est plus le théâtre d'un conflit armé, les conditions de sécurité restent extrêmement préoccupantes dans la partie orientale du pays. Je suis particulièrement inquiet de la poursuite des violences dans l'Ituri et le Sud-Kivu, ainsi que de la menace persistante que représentent les Forces démocratiques alliées dans le Nord-Kivu. Je condamne on ne peut plus fermement les attaques qui continuent d'être commises contre les civils par les groupes armés dans l'est du pays, et je demande à ces groupes de répondre à mon appel au cessez-le-feu général et de déposer les armes.

71. En juin, le meurtre d'un officier indonésien du génie de la force par des membres présumés des Forces démocratiques alliées nous a rappelé de manière tragique les risques auxquels les Casques bleus sont exposés chaque jour, alors qu'ils défendent la paix. J'adresse mes pensées émues à la famille endeuillée du disparu, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple indonésiens. Je tiens à assurer les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police que l'Organisation des Nations Unies reste fermement déterminée, conformément aux engagements pris au titre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, à renforcer la protection et la sécurité de tout le personnel du maintien de la paix. Je me félicite que les autorités judiciaires de la République démocratique du Congo, assistées par la MONUSCO, aient rapidement pris les mesures nécessaires pour que les auteurs de tels crimes fassent l'objet de poursuites.

72. Je m'engage à faire en sorte que la MONUSCO s'acquitte des responsabilités essentielles qui lui ont été confiées. Je compte sur l'entier soutien des membres du Conseil de sécurité, des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et des principales parties prenantes dans la région pour permettre la mise en œuvre sans délai des améliorations qu'il est envisagé d'apporter à la force de la MONUSCO, et notamment à sa brigade d'intervention, ainsi qu'il est demandé dans la résolution [2502 \(2019\)](#).

73. Il demeure essentiel, en outre, d'œuvrer sans relâche à la mise en place de réformes, afin que les forces de sécurité de la République démocratique du Congo puissent s'acquitter plus efficacement de leurs responsabilités, dans le respect des obligations relatives aux droits humains. Si l'on veut que ces réformes servent les intérêts de la société dans son entier, elles doivent reposer sur une vision nationale d'ensemble. L'Organisation des Nations Unies, qui coopère avec les partenaires régionaux et internationaux, est disposée à aider le Gouvernement à atteindre son objectif dans ce domaine, qui est d'une importance cruciale pour la paix et la stabilité futures du pays.

74. Il est indispensable d'adopter des approches durables concernant le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés nationaux et étrangers pour parvenir à stabiliser l'est de la République démocratique du Congo. Ainsi, les progrès accomplis par les Gouverneurs de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu dans l'élaboration d'une stratégie de désarmement, de démobilisation et de réinsertion communautaire constituent des signes encourageants. À cet égard, je demande au Gouvernement de contribuer à la dynamique prometteuse de ces actions menées dans les provinces, et d'accorder la priorité au développement d'un dispositif national cohérent et dûment coordonné, qui soit conforme aux normes intégrées édictées par l'ONU en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

75. La stabilisation des zones du pays touchées par des conflits requiert l'adoption d'une approche globale dépassant la solution militaire et visant à remédier aux causes profondes des cycles récurrents de violence intercommunautaire, notamment l'accès à la terre et la lutte pour le pouvoir politique et le contrôle des ressources économiques. À cette fin, la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies intensifieront leurs bons offices et fourniront aux autorités de la République

démocratique du Congo le soutien technique requis pour créer un environnement protecteur pour les civils et renforcer l'état de droit, et pour faire en sorte que les auteurs de crimes graves soient traduits en justice.

76. Je suis préoccupé par le recul du respect des droits dans les provinces touchées par des conflits, sachant qu'un nombre croissant d'atteintes aux droits humains et de violations de ces droits sont imputées à des groupes armés, mais également aux forces de défense et de sécurité de la République démocratique du Congo. J'encourage le Gouvernement à adopter une stratégie nationale de justice transitionnelle, qui permettrait de lutter contre l'impunité et de rendre justice aux victimes.

77. Je félicite les partenaires internationaux et les remercie une fois de plus pour l'aide rapide et concertée qu'ils ont apportée au peuple de la République démocratique du Congo afin de stopper la flambée d'Ebola qui s'était déclarée dans l'ouest du pays. En cette période critique, je les engage tous à continuer de concourir à la mise en œuvre du plan de réponse humanitaire, qui pâtit toujours d'un grave déficit de financement.

78. Je suis encouragé par les mesures concrètes que le Gouvernement a prises pour coopérer avec la MONUSCO en ce qui concerne la stratégie commune de transition de la Mission, conformément à la résolution [2502 \(2019\)](#). Je demeure résolu à faire en sorte que la réduction des effectifs de la Mission et son retrait soient soigneusement échelonnés, assortis de conditions et menés à bien conformément aux objectifs de référence convenus. L'élaboration d'une stratégie commune représente une occasion unique de définir la forme de partenariat entre l'ONU et le Gouvernement congolais qui permettra de préserver les gains chèrement acquis des 20 dernières années, dans les phases de transition progressive et de retrait de la Mission. J'entends soumettre la stratégie commune d'ici au 20 octobre au Conseil de sécurité, ainsi qu'il l'a demandé.

79. Je tiens à remercier ma représentante spéciale, Leila Zerrougui, pour l'esprit d'initiative et le dévouement qu'elle a manifestés sans relâche. J'exprime également ma sincère gratitude à tout le personnel de la MONUSCO, au Bureau de mon envoyé spécial pour la région des Grands Lacs et aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour leur attachement à la paix et à la sécurité en République démocratique du Congo.

